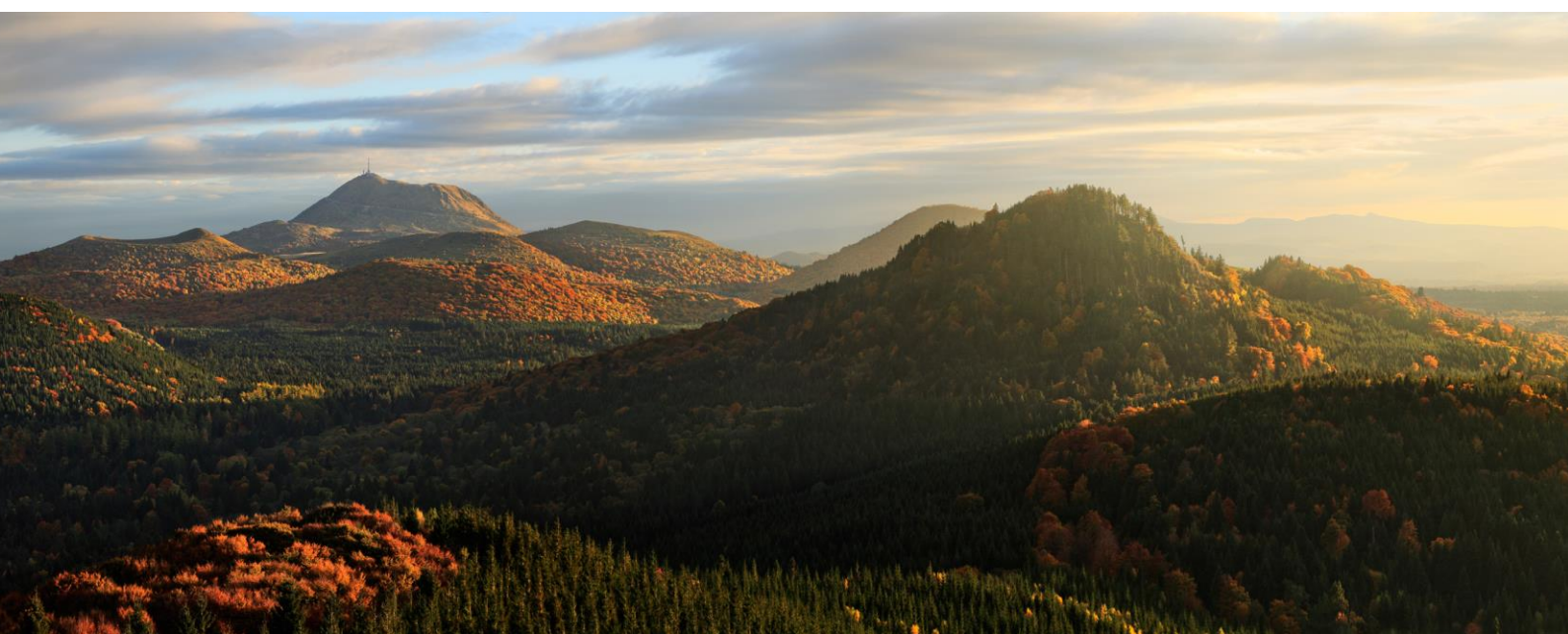


**Conseil départemental du Puy-de-Dôme**

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE  
2015**





# Sommaire

---

<b>1. La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable .....</b>	<b>6</b>
<b>1.1 Au regard de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère .....</b>	<b>6</b>
<i>Le Plan Climat Énergie du Puy-de-Dôme .....</i>	<i>6</i>
<i>La maîtrise de l'énergie au service des territoires .....</i>	<i>7</i>
<i>Territoire à énergie positive pour la croissance verte .....</i>	<i>9</i>
<i>L'énergie et la politique de l'habitat.....</i>	<i>9</i>
<i>Transport et mobilité durables .....</i>	<i>10</i>
<b>1.2 Au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables .....</b>	<b>12</b>
<i>Soutenir l'essor de la filière bois .....</i>	<i>12</i>
<i>Agrilocal63 : la commande publique ouverte aux producteurs puydômois .....</i>	<i>13</i>
<i>La Charte "Alimentation et Plaisir" au sein des collèges puydômois .....</i>	<i>16</i>
<i>La mise en place de self collaboratif dans les collèges .....</i>	<i>17</i>
<i>La politique de gestion des déchets du Conseil départemental.....</i>	<i>18</i>
<i>Le développement durable dans les marchés d'objets promotionnels.....</i>	<i>19</i>
<b>1.3 Au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources .....</b>	<b>20</b>
<i>La préservation de la biodiversité, un engagement fort de Conseil départemental.....</i>	<i>20</i>
<i>La préservation de la qualité de l'eau.....</i>	<i>20</i>
<i>Une voirie durable.....</i>	<i>21</i>
<i>La valorisation des grands sites naturels du Puy-de-Dôme.....</i>	<i>23</i>
<b>1.4 Au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires .....</b>	<b>26</b>
<i>Une meilleure connaissance des phénomènes de précarité.....</i>	<i>26</i>
<i>La réduction des inégalités vis-à-vis des personnes handicapées .....</i>	<i>27</i>
<i>La solidarité entre les hommes et les territoires .....</i>	<i>28</i>
<i>La lutte contre les discriminations et l'aide aux populations spécifiques.....</i>	<i>29</i>
<b>1.5 Au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains.....</b>	<b>30</b>
<i>L'amélioration de l'accès à l'emploi .....</i>	<i>30</i>
<i>L'accompagnement à l'accès au logement.....</i>	<i>31</i>
<i>Le développement d'une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels de la population .....</i>	<i>31</i>
<i>L'accès à la culture et à la connaissance.....</i>	<i>33</i>

<b>2. Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une démarche de développement durable .....</b>	<b>34</b>
<b>2.1 L'organisation du pilotage.....</b>	<b>34</b>
<b>2.2 La participation des acteurs et de la population .....</b>	<b>34</b>
<b>2.3 La transversalité de la démarche .....</b>	<b>35</b>
<b>2.4 Un dispositif d'évaluation.....</b>	<b>35</b>
<b>2.5 Une dynamique d'amélioration continue .....</b>	<b>36</b>

## Préambule

---

Le développement durable est défini dans le rapport Brundtland de 1987 comme "*un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*". Il repose sur trois piliers : l'efficacité économique, la cohésion sociale et la préservation de l'environnement.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement (Grenelle II) impose aux collectivités territoriales et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Cette synthèse comprend un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ainsi qu'un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire de la collectivité.

Ces bilans sont réalisés au regard des finalités du développement durable. Ces finalités sont au nombre de cinq :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains.

Ces bilans comprendront également une analyse des modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité. Cette analyse s'appuie sur les cinq éléments constitutifs de la démarche de développement durable :

- l'organisation du pilotage,
- la participation des acteurs et de la population,
- la transversalité de la démarche,
- un dispositif d'évaluation,
- une dynamique d'amélioration continue.

La loi "NOTRE" portant nouvelle organisation des territoires de la République, aura de nombreuses incidences, tant sur les compétences exercées par le Conseil départemental que sur le périmètre d'un futur Agenda 21. Les années à venir seront l'occasion de bâtir les contours d'une nouvelle politique départementale de développement durable, toujours dans l'optique tant de l'exemplarité que de l'appui aux territoires, en particulier les plus ruraux et/ou les plus isolés. La compétence d'attribution désormais confiée aux départements, de maintien de la solidarité territoriale, prenant en particulier la forme de l'assistance technique aux collectivités sera le vecteur de ces nouvelles interventions. Elles concernent en premier chef le développement durable.

# 1. La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable

---

## 1.1. Au regard de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

Le Conseil départemental développe des politiques dans le domaine de l'habitat et de l'énergie, du transport, de l'agriculture et de la forêt ainsi que de l'environnement et de l'aménagement du territoire qui participent au développement durable. Ces missions jouent un rôle en effet très important dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et participent donc à la lutte contre le changement climatique.

### *Le Plan Climat Énergie du Puy-de-Dôme*

La loi Grenelle II du 12 juillet 2012 rend obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et d'un Plan Climat-Énergie Territorial. Le Conseil départemental doit donc répondre à cette obligation mais la collectivité a choisi d'aller au-delà d'une réflexion portant uniquement sur son patrimoine et ses compétences et s'est engagée dès septembre 2011 sur l'ensemble du territoire.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre "Patrimoine et Compétences" et le bilan des émissions de gaz à effet de serre "Territoire" ont été réalisés en parallèle. À partir de ces diagnostics, le Département a fait un certain nombre de choix et construit un plan d'actions unique qui se veut ambitieux et innovant.

Le Conseil départemental a pris le parti de distinguer 3 échelles d'intervention afin de rendre plus lisible sa démarche :

- AGIR : le Conseil départemental agit directement dans le cadre des compétences qui lui sont propres, c'est-à-dire sur son patrimoine bâti, les déplacements de ses agents...
- ACCOMPAGNER : il s'agit de politiques menées par le Conseil départemental en collaboration avec des partenaires, cela concerne le transport de personnes, les actions en matière de logement privé, ou la politique agricole...
- ENCOURAGER : il s'agit de domaines où le Département n'a aucune compétence directe mais où il considère néanmoins qu'il est important d'agir.

Des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été fixés au niveau européen (3x20)<sup>1</sup>, national (Facteur 4)<sup>2</sup> et régional (Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie). Le SRCAE fixe un objectif de réduction de 22,4% de la consommation énergétique finale d'ici 2020 par rapport à 2008, de 15% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2007, et de production d'énergies renouvelables équivalente à 30% dans la consommation énergétique finale en 2020. Le Conseil départemental souhaite pouvoir contribuer autant que possible à l'atteinte de ces objectifs fixés dans la mesure de ses compétences et de ses caractéristiques. De plus, un travail conjoint entre la Région et le Département est en cours afin de recueillir les données des émissions de gaz à effet de serre des collèges et des lycées dans le cadre du fonds FEDER.

Compte-tenu des résultats des bilans des émissions de gaz à effet de serre et de ses possibilités d'actions, le Département a ainsi souhaité s'engager sur des thématiques fondamentales. Le plan d'actions du Plan Climat Énergie du Puy-de-Dôme est donc organisé selon 4 axes stratégiques : le bâti, la mobilité, les activités du territoire et enfin l'adaptation au changement climatique. Chaque axe est décliné selon des objectifs opérationnels puis des actions concrètes. Au total, le Plan Climat comporte 22 actions directes et 3 intentions.

### *La maîtrise de l'énergie au service des territoires*

À l'heure de la loi de transition énergétique vers la croissance verte, au moment où les territoires doivent se mobiliser pour atteindre les objectifs fixés par les lois Grenelle, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a déployé une ingénierie territoriale innovante au service des collectivités publiques en vue de les accompagner dans la maîtrise de l'énergie.

L'Opération COCON 63 est une opération massive d'isolation des combles perdus des bâtiments publics. C'est une démarche inédite, innovante et de grande envergure tant par l'ingénierie déployée que par la stratégie mise en œuvre. Au-delà de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, cette opération permet de venir en soutien des collectivités puydômoises. Les objectifs sont multiples, il s'agit de :

- faire engager de manière massive des travaux d'économies d'énergie à un prix compétitif
- aider les collectivités à réduire leurs charges énergétiques
- faire financer une part des travaux d'isolation via le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE), alors qu'aucune aide publique n'existe pour ce type de travaux. Le partenariat ouvert avec la société TOTAL, dans le cadre de ce dispositif, permettra ainsi de financer entre 30 et 60 % des coûts des travaux, avec des temps de retour attendus à moins de deux ans.

La volonté politique du Conseil départemental du Puy-de-Dôme a été de privilégier la collaboration avec le tissu économique local tant sur le choix des matériaux d'isolation que sur le recours à l'expertise de bureaux d'études du département. A été également engagée une forte

---

<sup>1</sup> Le « paquet énergie-climat » fixe 3 objectifs : porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'UE à 20 % en 2020, économiser 20 % sur la consommation d'énergie de l'UE par unité produite d'ici à 2020 et, réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'UE de 20 % d'ici à 2020, par rapport à 1990.

<sup>2</sup> Le « Facteur 4 » fixe un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 3 % par an, soit une division par 4 d'ici à 2050

coopération avec les organisations professionnelles (CAPEB, FFB) pour optimiser les chances de participation des entreprises et artisans locaux (allotissement des marchés de travaux...). Ce sont ainsi près de 3 millions d'euros qui devraient être injectés dans l'économie locale, dans un secteur du bâtiment actuellement en souffrance. Enfin, le Conseil départemental et l'Aduhme ont souhaité privilégier la qualité de réalisation de ces travaux en faisant réaliser en amont des diagnostics complets des combles grâce au soutien financier de l'ADEME et des fonds européens. Qui plus est, la réglementation a été anticipée en faisant le choix d'une sur-isolation (épaisseur de 35 cm,  $R \geq 7$ ) en vue de limiter au mieux les déperditions thermiques.

Ce sont aujourd'hui 80 collectivités qui ont répondu à cette proposition d'action collective, pour environ 330 bâtiments et près de 80 000 m<sup>2</sup> de combles à traiter. Initiée à l'automne 2013, l'Opération COCON 63 entre à présent dans la phase de réalisation des travaux d'isolation, qui devrait se poursuivre jusqu'à fin 2015.

Pensée de A à Z dans sa philosophie, dans son financement, et ses bénéfices sociaux et environnementaux, l'Opération COCON 63 fait figure de première en France. Un projet exemplaire où les collectivités démontrent leur capacité à travailler ensemble pour un véritable développement durable et solidaire du territoire.

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme déploie également son ingénierie dans la création de groupement d'achat d'énergie (gaz naturel et électricité), afin d'assister les collectivités locales de son territoire dans l'obligation qui leur est faite de mettre en concurrence des fournisseurs d'énergie pour l'approvisionnement de leurs équipements publics<sup>3</sup>. En effet, face à la complexité des marchés de l'énergie, toutes les communes et intercommunalités, a fortiori les plus petites, ne disposent pas des compétences techniques et administratives ad hoc pour lancer ce type de marchés publics. Ainsi, le Département assisté de l'expertise technique de l'Aduhme (agence locale des énergies et du climat), a mis en place deux groupements : l'un pour l'achat de gaz naturel et l'autre pour l'achat d'électricité.

Au printemps 2014, le Département a proposé aux collectivités et établissements publics du territoire desservis en gaz naturel de coordonner un groupement d'achat de gaz naturel. 154 membres constitue ce groupement (dont 98 communes, 19 communautés de communes, 36 collèges et le SDIS 63, Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour une consommation totale de 136 GWh sur 2 ans et une dépense théorique initiale de plus de 8,6 millions d'euros. Grâce à ce groupement d'achat, c'est 1,7 millions d'euros d'économies qui seront réalisées sur le territoire du Puy-de-Dôme, soit une réduction moyenne de 21 % sur la facture.

Fort de l'expérience réussie d'achat groupé de gaz naturel, le Département a décidé de coordonner un groupement d'achat d'électricité comprenant les sites en tarifs jaunes et verts du Conseil départemental, du SDIS63 et des collèges publics départementaux. Ce marché d'une durée de 2 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017) réunit 53 membres, 84 sites pour une consommation de 12,9 GWh soit 1,853 millions d'euros. Divisé en 2 lots pour isoler des bâtiments à forte consommation (Hôtel du Département et Georges Couthon), il va permettre de réaliser 9,3 % d'économie ce qui correspond à une estimation de 301 500 € sur les 82 sites du groupement et 20,4 %

---

<sup>3</sup> Directive européenne 2009/72/CE et 2009/73/CE du 13 juillet 2009 et Loi consommation du 17 mars 2014



d'économie sur les 2 bâtiments à forte consommation (soit une baisse de la facture estimée à 104 000 €.

### *Territoire à énergie positive pour la croissance verte*

À l'automne 2014, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme avait répondu à l'appel à projets « *Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte* » du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Les collectivités lauréates se verront attribuer une aide financière de 500 000 € qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Les objectifs nationaux de cet appel à projet sont :

- Atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence climat de Paris 2015
- Encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales
- Faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur 3 ans

212 territoires ont été retenus, dont le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, parmi plus de 528 candidats. Le Département a pu être sélectionné, grâce au travail déjà mené avec son Plan Climat Énergie qui regroupe des projets ambitieux et innovants. La convention a été signée le 10 octobre 2015 par la Ministre lors de sa visite dans le département. Cette aide financière permettra au Conseil départemental de développer le self-collaboratif dans plusieurs collèges du département et de réaliser des travaux de rénovation énergétique sur les collèges pour en réduire les consommations d'énergie.

### *L'énergie et la politique de l'habitat*

Depuis juin 2012, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a mis en place un Programme d'Intérêt Général labélisé « Habiter Mieux » sur le territoire diffus du département, c'est-à-dire non couvert par des programmes d'amélioration de l'habitat. Ce Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » poursuit un objectif ambitieux de rénovation énergétique permettant à chaque demandeur d'identifier les travaux d'économies d'énergie réalisables, de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage gratuite, et ainsi de réduire sa dépense énergétique. Afin de garantir l'ingénierie nécessaire à l'accompagnement de chaque demandeur éligible dans le Puy-de-Dôme, le Conseil départemental a contracté un marché d'animation avec le SOLIHA Puy-de-Dôme jusqu'au 31 décembre 2015.

Le processus opérationnel du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » s'amorce par l'enregistrement par l'ADIL 63 des fiches de contact de propriétaires occupants signalant une situation d'inconfort thermique de leur logement.

Le Conseil départemental, destinataire des fiches de contact préalablement enregistrées, commande alors à son prestataire un diagnostic technique comprenant une visite et un diagnostic de performance énergétique du logement (DPE), une identification des travaux permettant un gain d'énergie de 25 % avec plusieurs scénarios de travaux envisagés, une estimation du coût des travaux et

l'établissement des plans prévisionnels de financement en tenant compte des capacités financières des ménages.

Dès lors que le demandeur prend la décision d'engager des travaux garantissant le gain de 25 % de performance énergétique, le Conseil départemental commande au SOLIHA Puy-de-Dôme la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Cette AMO comprend des missions d'aide à l'élaboration du projet définitif de travaux, le montage et dépôt des dossiers de demande de subventions et prêts, l'appui au suivi et à la réception des travaux, le montage des dossiers de demande de paiements et la vérification de la réalisation des travaux prévus. Les missions réalisées par le SOLIHA Puy-de-Dôme font l'objet d'un rapport écrit au Conseil départemental ainsi qu'une présentation en comité technique et social.

Par ailleurs, de nombreuses Communautés de communes se sont associées au PIG « Habiter Mieux » par le biais de protocoles territoriaux et abondent les aides de l'Anah entre 500 € et 1 000 € par dossier selon les territoires.

À l'initiative du Département et en partenariat avec l'Anah et les Communautés de communes de l'arrondissement d'Ambert, un Ambassadeur de l'Efficacité Énergétique a été déployé sur ce territoire. Ce projet s'inscrit dans le cadre du PIG « Habiter Mieux » et répond aux objectifs du Plan Climat Énergie du Puy-de-Dôme. Ce territoire est concerné par de forts enjeux compte tenu de sa ruralité et du taux important de ménages éligibles aux aides de l'Anah. Le rôle de l'ambassadeur est de mener une démarche proactive de détection et d'identification des ménages précaires les plus isolés, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs du secteur pour diffuser l'information. Il permettra ainsi aux ménages en situation de précarité énergétique d'avoir plus facilement accès aux aides et aux programmes de rénovation. Il a pour missions de : tenir des permanences d'information au public, effectuer des visites à domicile pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique, sensibiliser et conseiller sur les questions énergétiques, accompagner les propriétaires occupants après la réalisation des travaux par l'appropriation d'éco-gestes et le suivi des consommations.

L'Observatoire Départemental de l'Habitat et des Territoires apporte des éléments de connaissance objectifs pour l'analyse et la description des territoires du département sous l'angle de l'habitat et propose un certain nombre d'indicateurs en lien direct avec l'énergie (mode de chauffage, transports, etc.).

Le service Urbanisme et Habitat participe à la maîtrise des consommations avec, par exemple, un programme de réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux. Un nouveau contrat territorial de développement durable a été signé avec Clermont communauté pour 2015-2017. L'action concernant la réhabilitation thermique du parc social est dotée de 2,2 millions d'euros.

Enfin, le Conseil départemental soutient les espaces info-énergie à destination des particuliers ou des collectivités qui apportent des conseils afin d'optimiser et de réduire les consommations d'énergie. Le Conseil départemental apporte ainsi des subventions à l'ADIL (EIE à destination des particuliers) et à l'Aduhme (EIE à destination des collectivités).

## *Transport et mobilité durables*

Avec sa politique dans le domaine des transports et de la mobilité, le Conseil départemental est un des grands acteurs sur le territoire pouvant contribuer à une approche « développement durable » des déplacements. La collectivité incite ainsi les habitants à réduire les émissions de gaz à effet de serre en favorisant le recours aux transports en commun, notamment grâce à la tarification unique (2 €/trajet ou 45€/mois) mise en place depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Une réflexion est en cours pour développer l'intermodalité, sur le département que ce soit au niveau des transports collectifs terrestres ou des modes ferroviaires, en liaison avec l'ensemble des autres autorités organisatrices de transport.

Le covoiturage est le second volet de la politique des déplacements. Dans ce cadre, le Schéma Départemental des aires de covoiturage a été validé le 2 juillet 2012 en Commissions Permanente. En 2014, ce sont près de 96 aires qui sont ainsi labellisées sur le Département, en partenariat avec les collectivités gestionnaires de sites. Une phase d'évaluation a eu lieu en 2013 pour permettre une révision du Schéma Départemental des aires de covoiturage qui devrait être validée par l'assemblée en 2016.

Concernant les mobilités douces, le Département a validé son Schéma Directeur Cyclable afin de mieux répondre aux besoins des usagers (déplacements pendulaires, de loisirs et sportifs) et réaliser un maillage de qualité. Ce schéma a été approuvé lors de la commission permanente en date du 9 décembre 2013, en vue de contribuer au développement de l'usage des vélos pour les déplacements quotidiens. Par ailleurs, en 2014, une opération touristique particulière à l'attention des cyclistes a été expérimentée : dénommée Cyclo-Cols, l'opération consiste à réserver aux cyclistes et riverains l'accès à quatre cols du département, à raison d'une demi-journée par col (de 6h à 11h). Cette opération a été reconduite en 2015 avec quelques changements : elle est dorénavant axée sur le partage de la route entre automobilistes et cyclistes. Les cols ne sont plus fermés à la circulation mais une signalisation particulière informe régulièrement les automobilistes sur la présence de cyclistes. Elle a l'avantage de ne plus être ponctuelle mais permanente. 5 nouveaux cols (en plus des 4 de l'édition 2014) sont concernés.

Dans la continuité de la redynamisation du Plan de Déplacement des Établissements (PDE) de la collectivité, plusieurs actions ont été mise en place pour notamment développer les modes doux de transport : des vélos à Assistance Électrique (VAE) ont été prêtés aux agents intéressés pour un essai dans le cadre de leur déplacement domicile-travail, sur un aller-retour. Cette action a suscité un vif intérêt, puisque certains agents sont prêts à acquérir un VAE. Le Conseil départemental a également loué 11 VAE auprès de la société CVélos qui ont été dispersés sur 11 sites de l'agglomération clermontoise. Ceux-ci sont à la disposition des agents qui désirent les essayer dans le cadre de leurs déplacements professionnels. À l'issue de cette action qui dure 2 mois, une enquête sera effectuée auprès des utilisateurs afin de connaître leur retour d'expérience. Le Conseil départemental pourra ainsi étudier la possibilité d'acquérir un VAE pour les sites sur lesquels cette expérience a été concluante. Une plateforme web de covoiturage a été mise en service en mai 2015, en partenariat avec l'association Covoiturage Auvergne.

Un réseau de correspondants PDE est mis en place afin que les documents et les informations sur le fonctionnement du PDE et les actions entreprises soient relayés sur chaque site de l'agglomération clermontoise, au plus près des agents.

Un kit piéton est offert à chaque adhérent PDE se déplaçant à pied. Dans un souci d'équité entre les agents utilisant un mode doux de transport, un kit vélo est octroyé à chaque adhérent PDE se déplaçant à vélo. Un carnet de tickets de bus est distribué, chaque année, aux adhérents PDE – marche et vélo afin de leur permettre d'utiliser les transports en commun en cas d'intempéries.

Un logiciel est en cours de réalisation en partenariat avec le service informatique de la collectivité. Il permet déjà de dématérialiser les demandes d'adhésion au PDE et de prise en charge d'une partie de l'abonnement transport en commun. Il permettra, à terme, de gérer informatiquement l'ensemble du PDE et de dématérialiser toutes les demandes des agents (places de parking, octroi de kits piéton et vélo, inscription à des actions PDE, ...).

## **1.2. Au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

En ce qui concerne le tourisme, une attention particulière est apportée sur les projets au respect de cette finalité du développement durable dans le sens où elle incite à l'utilisation de produits issus de filières courtes ou encore à la réduction des déchets.

De plus, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a élaboré depuis 2011 une politique agricole départementale durable. Dans ce cadre, il promeut des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, favorise les circuits courts de commercialisation et les productions locales de qualité, encourage une gestion optimisée des espaces agricoles et soutient l'autonomie des exploitations agricoles pour contribuer à leur viabilité économique.

Le Conseil départemental participe également au développement des filières durables, par exemple en soutenant les filières chanvre ou bois ou encore en favorisant l'implantation d'une société produisant un isolant thermique écologique (société SPOC).

### *Soutenir l'essor de la filière bois-énergie*

Dans la perspective de renforcer le développement de la filière bois-énergie dans le département du Puy-de-Dôme, le Conseil départemental a réalisé une étude visant à définir et à mettre en œuvre des outils aux services des collectivités porteuses d'un projet bois-énergie. Ainsi, cette étude a permis le lancement début 2015 de deux Appels à manifestation d'intérêt (AMI) visant le renforcement de l'ingénierie technique des collectivités et la mutualisation de leurs moyens en termes de gestion-maintenance des chaufferies bois.

La filière bois-énergie a connu en effet dans le Puy-de-Dôme un fort développement depuis 2002, et ce grâce à la mission d'animation de la filière que s'est fixée l'Aduhme, agence locale des énergies et

du climat. Celle-ci a notamment reçu pour ce faire le soutien de l'ADEME, du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et du Conseil régional d'Auvergne. Les chiffres sont des plus encourageants avec 105 chaufferies pour 84 MW de puissances cumulées, 54 millions d'euros investis dans le territoire, 130 000 tonnes de bois local consommées et 105 emplois créés et/ou maintenus.

Pour autant, on constate des facteurs limitants, véritables freins au développement des réseaux de chaleur en milieu rural : coûts d'investissement élevés, complexité du montage de projets et moyens limités des collectivités pour en assurer la maîtrise d'ouvrage... Aussi, en 2013 face à la demande du Collectif d'élus bois-énergie coordonné par l'Aduhme et avec le concours financier de l'ADEME, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a étudié la faisabilité de créer une structure assurant la maîtrise d'ouvrage des projets bois-énergie.

À l'issue de cette étude, plusieurs pistes ont été notamment identifiées pour renforcer l'accompagnement des collectivités tant sur le volet amont par la maîtrise d'ouvrage déléguée des études de faisabilité que sur l'aval par la mutualisation des moyens des collectivités équipées de chaufferies bois gérées en régie.

Tels sont les objectifs des deux AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) lancés début 2015 par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, à destination des collectivités du territoire :

- L'AMI Arbre est porté par l'Aduhme avec le concours financier du Conseil départemental pour identifier les communes intéressées par la réalisation d'une étude bois-énergie sur leur territoire. L'agence locale :

- assurera par convention de mandat avec les collectivités porteuses de projets, la maîtrise d'ouvrage de leur étude de faisabilité ;
- confiera après mise en concurrence, la réalisation des études au prestataire retenu.

L'intérêt de cette mission est d'optimiser les coûts d'intervention et de garantir l'optimisation des études de faisabilité

- L'AMI Magma est porté par l'Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme (ACOFOR) avec le concours financier du Conseil départemental pour identifier les collectivités intéressées par la constitution d'une entente intercommunale permettant un service mutualisé d'approvisionnement, de gestion, et/ou de maintenance-entretien des chaufferies bois des communes rurales du Puy-de-Dôme.

### *Agrilocal63 : la commande publique ouverte aux producteurs puydômois*

Convaincu du rôle économique essentiel que représente l'activité agricole sur son territoire, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, qui soutient depuis plus de 10 ans une agriculture de qualité, a décidé de miser sur l'économie de proximité. Depuis octobre 2012, l'innovation Agrilocal63 est déclinée sur notre département. Ce concept démontre que des réponses nouvelles peuvent se trouver au cœur de nos territoires, en prise avec la réalité. Un soutien direct aux agriculteurs et entreprises puydômois, des repas de qualité et une traçabilité des produits, une commande publique simplifiée : ce dispositif, gratuit pour ses utilisateurs, est un vrai projet collectif qui mobilise les acteurs du territoire et qui permet de dynamiser tout un secteur économique et social de notre département.

Après trois ans de fonctionnement, vingt réunions territoriales entre octobre et décembre ont été organisées et ont rencontré un vif succès auprès des établissements concernés et des producteurs. Une sensibilisation et une formation de l'ensemble des réseaux de producteurs ont été réalisées ainsi que des journées portes ouvertes dans les exploitations agricoles

- Agrilocal63, c'est pour qui ?

L'outil Agrilocal63 est un service gratuit ouvert aux :

### Les Fournisseurs:

- Les Producteurs:

Concerne tous les producteurs agricoles géolocalisés dans la base de données gérée par le Département :

**7 400 exploitations agricoles avec un potentiel de 500 producteurs faisant de la transformation à la ferme**

- Les Entreprises Locales:

Agrilocal63 s'est ouvert aux Entreprises Puydômoises en mesure de présenter une garantie au niveau de la traçabilité des produits

**Parmi ces entreprises, on compte notamment les artisans bouchers et boulangers, les fromageries, les coopératives, grossistes et autres entreprises agro-alimentaires.**

### Les Acheteurs:

- Acheteurs Publics

Concerne les acheteurs de la restauration collective publique localisés dans le Puy-de-Dôme:

- Collèges
- Maisons de retraite
- Lycées
- Services à la personne
- Cantines scolaires (Communautés de communes, communes, associations)
- Etc.

- Restaurants Privés

Concerne la commande privée des établissements du secteur touristique qui sont déjà engagés dans des démarches de qualité du type Logis de France, Toques d'Auvergne, Maître Restaurateur, Tourisme et Terroir, Fait maison, etc.

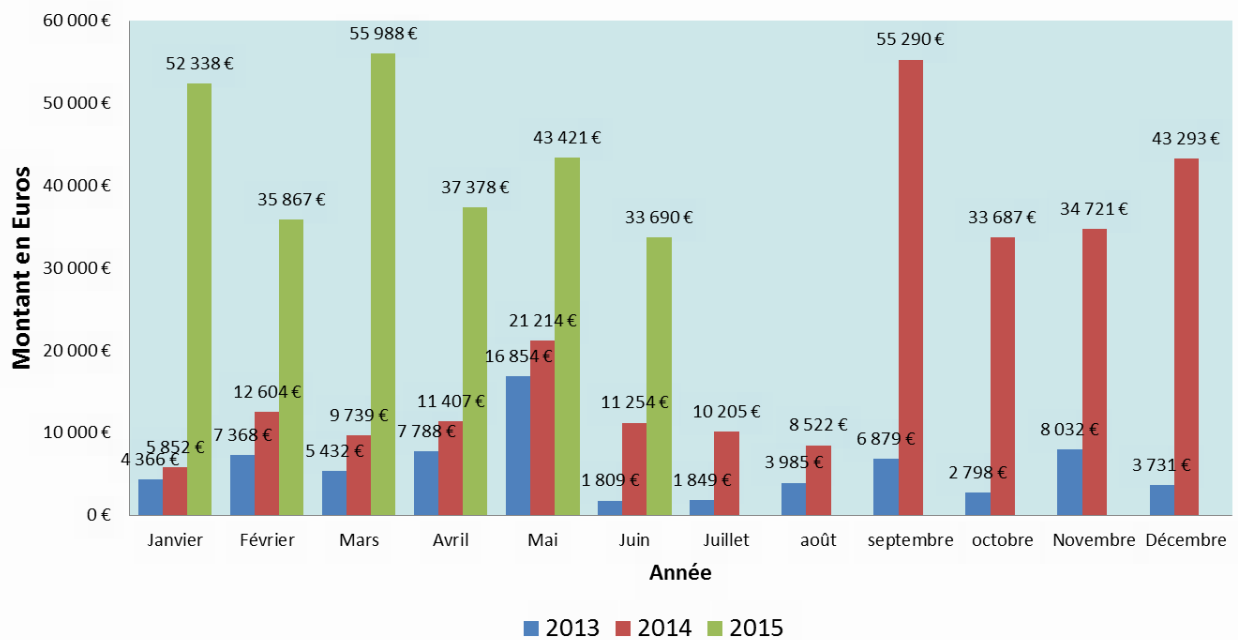
- Hôtels
- Restaurants
- Villages de vacances

- Agrilocal63, des résultats probants

ACHETEURS	FOURNISSEURS
<p><b>164 acheteurs</b> formés dont <b>127</b> utilisant régulièrement Agrilocal63 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 42 collèges,</li> <li>- 13 lycées,</li> <li>- 44 communes,</li> <li>- 36 maisons de retraite</li> <li>- 8 restaurants administratifs</li> <li>- 21 restaurants touristiques</li> </ul>	<p><b>222 fournisseurs qualifiés dont 181 producteurs et 41 entreprises locales</b></p> <p><b>116 producteurs</b> ont livré au moins une fois un restaurant.</p>

<p><b>2 479 consultations</b> lancées</p> <p><b>5 302 produits différents commandés soit 105,9 T de produits alimentaires :</b></p> <p>44,9 T de viande dont 14,7 T de viande de bœuf, 18,8 T de viande de porc, 6,3 T de volailles</p> <p>27,5 T de produits laitiers dont 150 000 de yaourts, 5,6 T de fromages</p> <p>22,1 T de légumes,</p> <p>5,7 T de fruits.</p>
---

Près de 590 000 € de commandes réalisées – Un minimum de 50 000 € de commandes par mois depuis septembre 2014.



- Agrilocal63, un accompagnement régulier et personnalisé

Depuis son lancement, le Conseil départemental accompagne au quotidien acheteurs et producteurs à utiliser l'outil Agrilocal en leur proposant des outils personnalisés :

- Côté producteurs : accompagnement individuel à la demande (qualification des produits), mise en place d'un guide fournisseur, d'audits d'exploitations, de fiches techniques, de mercuriales de prix, etc.

Préparation de cycles de formation sur les questions sanitaires, hygiène et sécurité et accompagnement individuel sur l'analyse des coûts de production

- Côté acheteurs : accompagnement individuel à la demande, mise en place d'un guide acheteurs, réalisation d'un vade-mecum des règles de la commande publique à travers Agrilocal63, réalisation d'une lettre d'information avec envoi d'un calendrier mensuel des produits disponibles, mise à disposition de kits pédagogiques pour sensibiliser les convives.

L'année 2015 verra notamment la mise en place d'une nouvelle interface de commandes avec la possibilité de passer des commandes annuelles ; l'objectif étant de densifier et rendre durable le système Agrilocal.

- Agrilocal un réseau national – un outil aux services des territoires

Mis en place par les conseils départementaux du Puy-de-Dôme et de la Drôme, Agrilocal est transposable à tous les départements de France. De par leur taille et leur proximité avec les acteurs des territoires, leurs relations étroites avec les communes et leurs groupements, les Départements sont la collectivité la mieux placée pour faciliter ce rapprochement entre fournisseurs locaux et gestionnaires des établissements publics. Pour promouvoir et accompagner le développement de ce système à l'échelle nationale, une association nationale a été créée en juillet 2013. L'association AGRILocal.FR a

pour vocation de promouvoir les circuits courts, le développement de l'agriculture de proximité et le renforcement de l'économie locale, notamment via la restauration collective.

Une association nationale aux enjeux multiples :

Développement économique	Ramener de la valeur ajoutée aux producteurs
Aménagement et ancrage territorial	Développer les circuits courts de proximité Mettre en relation l'offre et la demande
Approvisionnement durable et de qualité	Faciliter l'accès à des denrées de qualité Encourager le développement de l'agriculture biologique
Éducation et pédagogie	Développer et promouvoir une restauration collective de « plaisir » Éduquer aux goûts

Co-présidée par les Départements de la Drôme et du Puy-de-Dôme, cette Association est ouverte à toutes les collectivités désirant s'équiper de l'outil AGRILocal.

Les actions de l'Association sont multiples : promotion, développement et mutualisation du dispositif Agrilocal, accompagnement méthodologique des adhérents, formation des utilisateurs à l'utilisation du logiciel Agrilocal et assistance, constitution des bases de données des producteurs et des acheteurs, gestion des bases de données pour les territoires, organisation des rencontres annuelles « Agrilocal.fr », réalisation des diagnostics pour les adhérents, promotion et développement de l'outil sur de nouveaux territoires, parution régulière de statistiques nationales sur l'outil.

Novateur, efficace et simple d'utilisation, Agrilocal séduit de plus en plus de Départements. Déjà 26 Conseils départementaux utilisent Agrilocal : Ain, Allier, Ardèche, Aude, Calvados, Cantal, Cher, Corrèze, Côtes-d'Armor, Creuse, Doubs, Drôme, Haute-Garonne, Hérault, Indre-et-Loire, Landes, Jura, Manche, Mayenne, Orne, Puy-de-Dôme, Haute-Saône, Haute-Vienne, Seine-Maritime, Vaucluse, Territoire-de-Belfort.

### *La Charte "Alimentation et Plaisir" au sein des collèges puydômois*

Depuis cinq ans, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a développé une politique de formations des personnels des restaurants scolaires des collèges dont il est l'employeur. Via le Laboratoire Vétérinaire et Biologique, des formations sur les thématiques de l'hygiène, la santé et le goût... sont dispensées tout au long de l'année.

En 2010, les chefs de cuisine, les gestionnaires et la Direction Éducation et Collèges du Conseil départemental ont été invités à participer à une réflexion portant sur « l'optimisation de l'offre alimentaire au sein du cadre nutritionnel et budgétaire ». Un groupe de travail a été créé et au fil des échanges, l'idée d'une charte est apparue afin de clarifier et harmoniser les pratiques au sein des collèges du département.



La Charte "Alimentation et Plaisirs" établit les 7 grands principes des pratiques culinaires en restaurant scolaire auxquels s'engagent à souscrire les chefs de cuisine et leur équipe. Par exemple : limiter les emballages (engagements 1 et 3), privilégier les produits frais, locaux et/ou bio (engagements 5 et 6), réduire le gaspillage alimentaire (engagements 6 et 7), lutter contre la déforestation (engagement 4)... Le parrainage par les sept Chefs étoilés du département de la Charte "Alimentation & Plaisir" est un acte fort sur l'alimentation, d'aujourd'hui et de demain, servie aux collégiens.

Tous les collègues s'engagent ainsi dans une éthique partagée tant sur les plans culinaires, gustatifs...que sur le développement durable. Au travers de ce projet, le département du Puy-de-Dôme s'inscrit de façon innovante dans l'éducation au développement durable grâce à une charte qualitative et incitative.

### *La mise en place de self collaboratif dans les collèges*

Cette action en faveur des collégiens du département du Puy-de-Dôme s'articule de la réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires.

Les selfs linéaires avec leurs multitudes de choix et leurs portions toutes faites et trop copieuses entraînent souvent du gâchis et ne facilitent pas la communication entre les collégiens et les agents en charge de la restauration. Au niveau national, le gaspillage alimentaire est évalué à 135g/élève/jour (Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt), il est estimé à environ de 100g dans le département.

Le Conseil départemental est engagé dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire depuis plus de 3 ans. Le principe repose sur une démarche qualitative, éducative et responsable, qui vise à faire comprendre aux élèves qu'il est important de ne pas gâcher la nourriture qui leur est servie et de former et conseiller les équipes techniques.

Le fonctionnement de ce nouveau type de "self-collaboratif" consiste à laisser l'élève se servir lui-même des entrées, à volonté, avant de prendre avec la même assiette un plat chaud (viande ou poisson), servi par le chef, puis de se servir lui-même en accompagnements (légumes ou féculents), à volonté là aussi. Seul le plat protidique, le dessert et le produit laitier ne sont pas à volonté.

L'intérêt de ce fonctionnement :

- Les convives mangent à leur faim, selon leur appétit et leur envie
- Le repas est mangé dans l'ordre : entrée, viande/garniture, produit laitier et dessert
- L'autonomie et la responsabilisation des collégiens sont accrues
- La fluidité du passage au restaurant est améliorée
- Le plat principal est mangé CHAUD
- La convivialité est améliorée car le personnel de cuisine (« restauration ») est présent en salle et non plus derrière le self. Des conseils nutritionnels peuvent ainsi être plus facilement prodigués
- Les gains de matière première réalisés permettent d'augmenter la qualité des produits cuisinés (volaille fermière, produits labellisés ...) car toutes les économies réalisées sont réaffectées

pour l'achat de produits de meilleure qualité (et de proximité grâce à la plateforme Agrilocal63).

- Des économies d'eau et de produits lessiviels sont également réalisées,
- La santé des agents est préservée (réduction des TMS).

En Janvier 2015, le Conseil départemental a mis en place un self collaboratif au collège de La Charme de Clermont Ferrand. Les résultats sont significatifs : les déchets sont passés à moins de 30 grammes par élève. L'objectif du Conseil départemental est de déployer le self collaboratif le plus largement possible en prenant en compte les contraintes techniques ou contextuelles. Ce projet sera financé à 80% pour le dispositif *Territoire à énergie positive pour la croissance verte*.

Concrètement, le projet consiste en :

- ✓ l'aménagement du self :
  - Achat et installation de matériel (bains-marie, meuble froid, chariots à niveau constant pour plateaux...)
  - Des travaux (agrandissement, électricité...)
- ✓ La formation et la sensibilisation des personnels et des élèves.

### *La politique de gestion des déchets du Conseil général*

Jusqu'au 07 Août 2015, date de promulgation de la loi Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe), la compétence d'élaboration et de suivi des Plans Départementaux de Prévention et de Gestion des déchets non dangereux (PDPGDND) et des Plans de Prévention et de Gestion des déchets issus des chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics (PDPGDBTP) relevait des Conseils départementaux.

Depuis cette date, elle est transférée aux Régions qui devront élaborer des Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des déchets (PRGD), intégrant les Plans précités auparavant de la compétence des départements ainsi que les Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets dangereux déjà de leur compétence.

Au terme de plus de trois années de travail, le PDPGDND du Puy de Dôme a été approuvé par délibération de l'Assemblée départementale le 16 décembre 2014 .Il est exécutoire depuis le 13 février 2015 et demeurera en vigueur jusqu'à la publication du futur PRGD.

L'élaboration du PDPGDBTP était, quant à elle, en cours. Le point sur la situation des déchets du BTP dans le Puy de Dôme a été confié à la Cellule Économique Régionale de la Construction qui a rendu son travail. Le dossier sera donc transféré en l'état à la Région.

Par ailleurs, le Conseil départemental s'est volontairement engagé, depuis 2011, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Prévention des déchets. Ce Plan s'achèvera fin 2015. Une de ses actions phare est le dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire en direction des collèges, initié durant l'année scolaire 2012-2013 dans trois collèges du département, reconduit dans ces mêmes établissements en 2013-2014 aux fins de consolidation. Ce véritable projet d'établissement qui associe dans la démarche les équipes éducatives, de gestion, de cuisine et les élèves a été étendu

en 2014 2015 à 12 collèges volontaires du département. Au vu des pesées réalisées, une diminution moyenne de 47 % du gaspillage alimentaire a été constatée.

Pour l'année scolaire 2015/2016 ce sont 8 collèges qui ont souhaité renouveler ou s'engager dans cette démarche portant à 19 les établissements accompagnés. Cette action est en parfaite cohérence avec la charte « plaisir à la cantine » qui devrait conduire à encore moins de gaspillage. En parallèle, le compostage des déchets de cantine est mis en pratique dans quelques collèges.

Cette année le Conseil départemental a proposé la thématique du compostage pour l'action de communication qui sera déployée lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 21 au 29 Novembre 2015. Elle repose sur la mise en service d'une application mobile favorisant les échanges sur toutes les formes de cette pratique. L'information sera relayée dans la presse locale, les abris bus départementaux et par les EPCI de collecte et traitement sur leur territoire.

Le Conseil départemental assure aussi la coordination des actions portées par les EPCI de collecte des déchets dans leurs programmes de prévention.

La collectivité procède tous les ans à une campagne de déstockage et de traitement des déchets toxiques dans les établissements scolaires (DTQD). De même une opération de reprise des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a été organisée en 2014 et va être renouvelée et systématisée.

Ainsi dans son approche de gestionnaire du patrimoine des collèges du Puy de Dôme, le Conseil départemental allie le bon entretien des bâtiments à une démarche environnementale et de développement durable : utilisation de matériaux durables, renforcement de l'isolation des bâtiments, recherche permanente d'efficacité énergétique à faible impact sur l'environnement, raccordement au réseau de chaleur biomasse etc.

### *Le développement durable dans les marchés d'objets promotionnels*

Dans le cadre de la distribution d'objets promotionnels lors de manifestations organisées par le Conseil départemental, les élus ont souhaité mettre en place une démarche en faveur du développement durable en privilégiant des objets respectueux de l'environnement.

Le Code des marchés publics permet la possibilité de prendre en compte la protection de l'environnement dans l'achat public. Les produits éco-responsables sont reconnus au travers des écolabels (NF-Environnement, l'écolabel européen) mais aussi par la labélisation « agriculture biologique » ou « commerce équitable ». Ceux sont également des produits fabriqués dans des conditions sociales dignes et acceptables, en conformité avec la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Ainsi, le Conseil départemental a élaboré un appel d'offre intégrant des critères de consommation durable, dans le respect du Code des marchés publics. Ces critères peuvent être, par exemple, le textile composé d'au moins 95% de matière issues de l'agriculture biologique pour les casquettes et les

t-shirt, l'utilisation de matière recyclée pour les crayons ou les sacs de tri, l'instauration de critères sociaux (RSE) sur certains lots ou bien encore des produits répondant aux exigences d'un écolabel.

### **1.3. Au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**

#### *La préservation de la biodiversité, un engagement fort du Conseil départemental*

Le Conseil départemental répond à cette finalité de préservation de la biodiversité, en améliorant la connaissance de la biodiversité remarquable et ordinaire mais aussi en travaillant sur la maîtrise des pressions sur les milieux, ainsi que sur la préservation de la nature ordinaire et du capital paysager. Le Conseil départemental gère en effet les sites Espaces naturels sensibles (ENS) soit directement soit en partenariat avec les communautés de communes.

Le Service Milieux Naturels participe activement à la préservation de la biodiversité à travers la mise en œuvre de la politique départementale relative aux Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ce réseau est constitué de 8 sites départementaux et désormais 13 sites dits d'initiative locale, portés par des communes ou leurs groupements. Le site d'initiative locale qui vient d'être labellisé est celui des Cotes de Clermont. L'ensemble des sites constituera à terme plus de 4 200 hectares acquis et gérés. En 2015, le Conseil départemental a continué les travaux de déboisement dans une plantation d'épicéas installée dans l'ENS de la Montagne du Mont, afin de rendre à cet espace sa biodiversité. Pour ne pas détruire le sol fragile du site, la technique innovante de débardage aérien par câble mât a été choisie. Outre leur apport pour la préservation du patrimoine naturel, les ENS sont également d'excellents supports d'éducation à l'environnement du grand public (près de 850 promeneurs sur le seul site de la Forêt de la Comté) mais également les scolaires pour les classes qui en font la demande. Les ENS sont aussi le lieu de quelques manifestations à thèmes, animées par des associations, favorisant ainsi la cohésion sociale. Cette politique s'exerce également à travers le partenariat qui existe avec une dizaine d'associations qui œuvrent dans le domaine de la protection de l'environnement, et la volonté de cohérence d'actions dans les liens étroits cultivés avec les organismes institutionnels.

#### *La préservation de la qualité de l'eau*

Préserver la qualité de l'eau dans le département et lutter contre la pollution sont des actions pour lesquelles le Conseil départemental s'implique depuis plusieurs années. Le but de la politique départementale est d'inciter les collectivités locales à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour disposer d'une eau de qualité en quantité suffisante et de gérer ce patrimoine de manière durable.

Afin de mieux appréhender les problématiques liées à l'eau potable et à l'assainissement et de cibler ses aides, le Conseil départemental a réalisé deux études articulées en plusieurs volets : un état des lieux, une analyse des données, une élaboration de propositions et une synthèse des réflexions.

Il s'agit du schéma départemental d'alimentation en eau potable et du schéma départemental d'assainissement. La mise en œuvre de la politique départementale en la matière se traduit d'une part,

par la nécessité de distribuer une eau de qualité en quantité suffisante aux Puydômois en mettant en place des périmètres de protection des captages, en réalisant des travaux de mise en conformité des captages suite à l'obtention d'un arrêté de DUP, en réalisant des stations de traitement et en réalisant des travaux d'optimisation des réseaux d'eau (sécurisation, amélioration du rendement,...). D'autre part, il s'agit d'améliorer l'environnement et de protéger le milieu récepteur par la mise en place d'un assainissement adapté conformément à la réglementation (assainissement collectif ou non collectif).

Les conclusions et les préconisations de ces schémas, l'évolution de la réglementation et le retour d'expérience du service constituent un cadre de réflexion et d'orientations de la politique départementale permettant de mieux appréhender les problématiques liées à l'eau et à l'assainissement. Ainsi, il a été décidé de poursuivre l'appui et le conditionnement des aides accordées dans le cadre de l'eau potable et de l'assainissement, de mettre en place courant 2015 en partenariat avec le SATESE un réseau de mesure via un Observatoire de l'Eau permettant d'identifier l'impact de la politique du Conseil départemental menée de manière volontariste depuis de nombreuses années, et de poursuivre la réflexion initiée dans le cadre de l'Agenda 21.

Le Conseil départemental accompagne également la mise en œuvre de contrats de rivière, de contrats territoriaux et de contrats de restauration des zones humides. Il participe à la mise en œuvre de plusieurs Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Ses actions sont cohérentes avec les SDAGE (Schémas départementaux d'aménagement et de gestion des eaux) et la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

De même, la mission agriculture, forêt bois et développement rural participe à la préservation de la biodiversité avec une politique forestière en faveur de la gestion durable des forêts. Les travaux connexes réalisés par les communes, à la suite des opérations d'aménagement rural, font l'objet d'une politique incitative forte pour protéger le patrimoine d'arbres remarquables et de haies existantes. Par exemple, sur la commune de Dore l'Église, cette éco-condition a permis le maintien sur pied de l'équivalent de 4500 stères de bois.

### *Une voirie durable*

Le volet interne de l'Agenda 21 met en avant l'objectif suivant : concilier techniques routières et développement durable. Cela passe par l'amélioration de l'impact environnemental de la politique de viabilité hivernale (consommation raisonnée de sel, notamment par l'utilisation de bouillie de sel, couverture des stocks de sel du département, acquisition de matériel polyvalent, etc.) mais aussi par la réduction de l'impact environnemental et sanitaire des peintures routières.

Le Conseil départemental développe également la valorisation des matériaux issus de la déconstruction, en favorisant la réutilisation des agrégats d'enrobé à hauteur de 20% issus du fraisage (procédé d'usinage par enlèvement de matière) des anciens revêtements de chaussée. Dans une volonté d'optimiser l'utilisation de la ressource granulaire disponible et de limiter les impacts sur l'environnement, le Conseil départemental s'implique dans un projet national de recherche MURE, axés sur la revalorisation sur plusieurs cycles d'agrégats d'enrobé, à différents taux de réutilisation. Le chantier pilote est situé sur la RD909 à Moriat.

Le Conseil départemental intègre également dans ses dossiers de consultation (en variante), l'utilisation de matériaux recyclés (matériaux en général issus de plateforme de recyclage) pour les couches de forme et d'assise des chaussées comme cela a été le cas pour l'aménagement de bandes cyclables sur la RD212 St Georges-sur-Allier- Billom.

La gestion des déchets produits au niveau routier est incluse dans les cahiers des charges lors de la consultation des entreprises. Les déchets produits par les divisions routières départementales ou le parc technique départemental sont triés et lorsque cela est possible revalorisés : signalisation verticale, peinture, pneus, bidons...

Le réemploi de matériaux du site sur chaque chantier est optimisé. Dans la mesure du possible, la coordination des chantiers en vue de la réutilisation de déblais excédentaires permet de limiter l'utilisation de matériaux issus de carrière.

En matière d'optimisation du fonctionnement des ouvrages d'art, afin d'assurer la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments, l'arasement de seuils fait l'objet d'une programmation spécifique. Un travail de concertation est mis en place au sein de la collectivité (DGRM/DGAD) ainsi qu'avec les services de l'État (DDT, ONEMA) et l'agence de l'eau pour mettre au point une méthode de travail. L'objectif est de définir les priorités et d'établir un planning prévisionnel des études et travaux pour la mise en conformité des ouvrages concernés. Ainsi, une quarantaine d'ouvrage seront à traiter dans les années à venir. En 2015, dans le cadre de travaux sur ouvrage, les seuils ont été arasés au niveau du pont de la Masse à Ambert RD269, ruisseau de Valeyre, ainsi que sur le pont sous le pommier, RD131 commune de St Agathe.

La prise en compte du développement durable dans les techniques routières passe aussi par un entretien raisonné et différencié des dépendances vertes routières (évolution des pratiques de fauchage, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, gestion spécifique des arbres d'alignement, limitation de l'entretien via l'implantation d'espèces vivaces et/ou de jachères fleuries) ou par l'acquisition de matériel (VL, PL) polyvalents et économes. À cet effet, en 2015 la nouvelle politique de fauchage, bâtie sur un modèle raisonné, a été validée en commission permanente, après avoir été expérimentée en 2014. Elle comprend notamment la généralisation du fauchage retardé au-delà de la zone de sécurité de l'accotement.

Les zones humides sont également intégrées aux dossiers d'étude d'impact lors de travaux neufs. Des mesures compensatoires et des acquisitions foncières regroupées sont proposées afin de rééquilibrer le milieu naturel après les travaux, en concertation avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne.

Conformément aux réglementations européenne et nationale, un plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été approuvé à la Commission Permanente en date du 9 décembre 2013. Il s'agit d'un document recensant l'ensemble des mesures prises par la collectivité pour lutter contre le bruit et fixe les préconisations d'aménagement sur les 5 prochaines années sur les voiries concernées par des niveaux de bruit trop élevés. En 2015, une zone de travaux importante a été réalisée en technique phonique sur la RD2089, commune de Beaumont, conformément au PPBE.

Une action particulière est menée quant à la préservation de la biodiversité par la lutte contre l'ambrosie, plante envahissante et hautement allergisante. Les actions menées passent par la formation des agents, la multiplication des interventions de fauchages sur les zones contaminées afin de l'empêcher de fleurir, la cartographie de son expansion. Un travail est en cours afin d'empêcher sa prolifération par les mouvements de terres induits par les chantiers routiers (travaux neufs, dérasement d'accotement, curage de fossés).

De manière générale, le Conseil départemental applique les nouvelles mesures environnementales réglementaires dans toutes ses études, ses travaux et ses marchés liés à l'activité routière.

### *La valorisation des grands sites naturels du Puy-de-Dôme*

La candidature de la Chaîne des Puys et la faille de la Limagne pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et le plan de gestion qui lui est attaché, s'inscrivent pleinement dans l'agenda 21 départemental. En effet, ils conjuguent différentes dimensions du développement durable, à savoir la préservation des paysages et de leur biodiversité ; l'articulation entre développement économique et équité sociale (notamment à travers un projet touristique responsable et le soutien aux activités agropastorales traditionnelles) ; et le développement et la diffusion de la connaissance.

À ce titre, le dossier de candidature et le plan de gestion ont été élaborés en concertation avec la population, les élus et acteurs socio-économiques en mettant en évidence les liens étroits entre environnement/économie/société, posant ainsi les jalons des actions et qui sont maintenant développées sur le terrain.

Par ailleurs, le mode de gouvernance mutualisé entre le Grand Site puy de Dôme, le site classé Chaîne des Puys et le périmètre UNESCO, et formellement mis en œuvre depuis 2013, correspond à la volonté d'impliquer au mieux les différents acteurs du territoire dans la mise en œuvre du plan de gestion, selon les principes indiqués ci-dessus.

Alors que la procédure en vue d'un nouvel examen par le Comité du patrimoine mondial en juillet 2016 de la candidature de la Chaîne des Puys-faille de Limagne se poursuit (organisation d'une mission scientifique sur site, élaboration du dossier complémentaire), le plan de gestion est progressivement mis en œuvre. Prenant en compte les trois dimensions du développement durable, les actions tendent notamment à assurer à terme une meilleure répartition de la fréquentation des visiteurs sur le périmètre en s'appuyant sur des paysages ouverts et des formes géologiques lisibles tout en veillant au maintien d'un bon état écologique.

L'opération en cours sur le puy de Combegrasse illustre cette approche. Petit cône strombolien égueulé qui a émis une coulée de basalte, il constitue un bien de section du village de la Garandie, géré par le Syndicat Mixte de Gestion Forestière d'Aydat. Celui-ci, dès les ateliers organisés en 2010 pour élaborer le plan de gestion Chaîne des Puys-faille de Limagne, a décidé de couper les bois de peu valeur qui empêchaient d'appréhender la forme de cet édifice et réduisaient sensiblement la vue à

partir du puy. Ces terrains mis en estive en 2015 sont également le support d'un chemin de randonnée pour lequel un mode de découverte numérique est en cours de définition dans le cadre du schéma départemental des usages numériques.

Ce projet comprend donc bien les trois volets du développement durable :

- Économie :
  - Appui à trois exploitations agricoles qui par la mise à l'estive trouvent de nouveaux fourrages ;
  - Renfort de l'offre touristique de nature sur le sud de la Chaîne des Puys et diversification des activités proposées aux visiteurs.
- Environnement :
  - Préservation de la partie centrale en offrant un nouveau site à la visite ;
  - Suppression du ball-trap et des résidus plastiques induits par cette activité ;
  - Coupe de bois sélective pour conserver la biodiversité des essences ;
  - Suivi de la dynamique de végétation installée sur des andosols volcaniques récents après défrichages et mise en pâture ;
  - Organisation du stationnement en périphérie du site.
- Social
  - Implication des habitants du village voisin qui retrouvent ainsi un paysage masqué depuis plusieurs dizaines d'années ;
  - Partage des connaissances par un aménagement de site permettant d'appréhender les caractéristiques scientifiques, paysagères et historiques du site ;
  - Mode de gouvernance partagé entre les différents partenaires, intervenants et usagers.

Une logique similaire a vocation à être développée sur d'autres sites tels que les puys de Vichatel, de Jumes et Coquille, en réinventant à chaque fois les équilibres sociaux, économiques et environnementaux en fonction des circonstances propres à chaque projet.

D'autres actions sont conduites pour combiner fréquentation, lutte contre l'érosion et respect de l'environnement. Par exemple, le traitement des aires de stationnement, en lien avec la Direction Générale des Routes et de la Mobilité, se réalisera suivant plusieurs critères pour définir celles qui doivent être maintenues, améliorées ou supprimées : opportunité du maintien de l'aire au vu des sites desservis, niveau d'entretien effectivement assuré, sécurité de l'accès à la voie de circulation, impact environnemental, intégration paysagère.

En 2015, cette démarche s'est concrétisée dans la résorption du stationnement sauvage en bordure de route du Col des Goules sur 200 mètres linéaires.

Sur le puy de Dôme, il est important également de citer la réalisation du train à crémaillères « Panoramique des Dômes » comme un projet exemplaire dans le domaine environnemental et répondant aux finalités du développement durable. Cet équipement inauguré le 26 mai 2012 se substitue désormais aux 50 000 voitures et 7 000 autocars qui fréquentaient ce **GRAND SITE DE FRANCE** chaque année. Il permettra ainsi d'économiser 5 250 tonnes de CO<sub>2</sub> sur la durée de la concession (35 ans). Mais, au-delà du train à crémaillère lui-même qui fonctionne à l'électricité partiellement autoproduite, c'est l'ensemble du projet qui répond aux exigences de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité, ainsi qu'aux modes de production et de



consommation responsables. En effet, le tracé du train réutilise l'emprise de l'ancienne route, les défrichements ont été limités au strict nécessaire et réalisés hors périodes de nidification d'oiseaux. Les interventions en zones de protection ZNIEFF et Natura 2000 ont été limitées et lorsque des impacts n'ont pu être limités, des mesures compensatoires ont été mises en œuvre.

Pendant la phase travaux, les entreprises étaient tenues de respecter une charte de chantier vert permettant ainsi de limiter les nuisances sonores et visuelles, de réduire la circulation des camions et engin et de mieux gérer les déchets.

Les bâtiments du site ont été construits selon les normes HQE avec des matériaux locaux (pierres de lave, structure et bardage en bois, toitures végétales etc.) Ils bénéficient d'équipements de production d'énergie et d'émission très performants (production de chaud et de froid par pompes à chaleur, puits canadiens) ainsi que de points de récupération des eaux de pluies issues des toitures pour l'alimentation, des sanitaires, de la réserve incendie et de la station de lavage des trains.

Par ailleurs, dès la mise en exploitation du Panoramique des Dômes, en mai 2012, un partenariat avec le SMTC a permis de mettre en œuvre une liaison bus entre le centre-ville clermontois et la Maison de site afin d'offrir aux visiteurs une alternative à l'utilisation de l'automobile. Ce service est aussi utilisé par les Orcinois désirant se rendre à Clermont et il s'est alors traduit par le transport de :

- plus de 12 000 personnes en 2012 sur la haute saison (16 juin – 30 septembre),
- plus de 16.000 personnes en 2013 avec un service désormais disponible du 2 mai au 30 septembre et 6 rotations par jour,
- près de 17.000 personnes en 2014
- plus de 20.000 personnes en 2015 pour un service proposé du 11 avril au 27 septembre et 6 rotations par jour.

L'intérêt croissant des utilisateurs pour ce service amène le SMTC à étudier une pérennisation de ces navettes toutes l'année ce qui contribuerait une baisse significative du nombre de véhicules individuelles.

Chaque année, en partenariat avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, la coopérative d'estive et le berger, plusieurs centaines de brebis sont mis à contribution pour pâturer et ainsi entretenir le sommet du puy de Dôme en limitant l'avancée de la végétation ligneuse.

Cette saison, 350 brebis sont montés au puy de Dôme à la mi-juillet pour procéder à l'entretien du site pendant pratiquement 2 mois. L'objectif était de renouveler l'opération de pâture des flancs initiée l'année dernière. L'expérience de l'année passée a conduit à une montée en estive par la voie de service pour accéder directement au sommet et non plus par le train pour accéder aux flancs.

Du fait de la saison particulièrement sèche, l'herbe du sommet du puy de Dôme a été appréciée et ainsi l'opération a pu complètement subvenir à la vocation agricole de cette pratique.

En pied de site, l'entretien des espaces situés près de la maison de site ont fait l'objet d'un entretien équin pendant le mois de juillet. 3 chevaux percherons ont ainsi permis d'éviter la repousse des genêts sur ces anciens terrains boisés.

Enfin, pour permettre l'amélioration de la connaissance de la biodiversité les inventaires naturalistes en cours se sont poursuivis, avec des nouveautés cette année un état des lieux des reptiles du site et des oiseaux. Ces deux inventaires feront l'objet d'un suivi annuel.

Sur le périmètre du GRAND SITE DE FRANCE, de 2012 à 2017, le Conseil départemental met en œuvre un plan de gestion. Ce plan de gestion s'appuie sur les principes du développement durable et propose des actions qui visent tout particulièrement à la sensibilisation des 500.000 à 530.000 visiteurs annuels du site dont un peu plus de 100.000 accédant au sommet à pied par le chemin des Muletiers.

Afin de sensibiliser les visiteurs sur les enjeux de préservation et la richesse du site, en 2015, ce seront plus de 552 animations qui auront été proposées sur le site avec une participation estimée à ce jour de 8 200 participants (estimation calculée sur la base moyenne de 15 participants par animation ; moyenne constatée au 22 octobre 2015).

Fort de la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a renouvelé en 2014 et pour une durée de 6 ans le label GRAND SITE DE FRANCE délivré en 2008.

#### **1.4. Au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires**

La connaissance du phénomène de précarité, l'accompagnement des personnes en difficulté ainsi que la réduction des discriminations et inégalités sont autant de missions au cœur de l'action publique du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

##### *Une meilleure connaissance des phénomènes de précarité*

Pour mettre en œuvre ses orientations politiques, le Conseil départemental a élaboré plusieurs schémas recouvrant le domaine du social : Schéma gérontologique, Schéma enfance, Programme départemental d'insertion, Charte de l'Habitat, Plan départemental d'aide pour le logement des personnes défavorisées, Schéma d'accueil des gens du voyage.

Ces documents sont riches en informations sur la précarité et la grande pauvreté. Par exemple, le schéma gérontologique du département du Puy-de-Dôme sur la période 2009-2013 fournit des données sur la précarité des personnes âgées, notamment au travers du nombre de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire de minimum vieillesse. Ce schéma est prolongé en 2015 et 2016, les travaux de concertation relatifs à son renouvellement seront conduits en lien avec la mise en œuvre de la loi Adaptation de la Société au vieillissement. Il est noté que le département du Puy de Dôme s'est porté volontaire et a été retenu avec 25 départements pour préfigurer la conférence des financeurs prévu dans le cadre du projet de loi actuellement en cours de discussion au parlement.

Le Conseil départemental souhaite renforcer sa politique de maintien à domicile, qui s'inscrit dans le programme départemental de prévention prévu par la loi précitée en tenant compte. Cette politique de maintien à domicile devrait concerner le développement économique, le développement territorial et le développement social.

De même, le programme départemental d'insertion (PDI) et de lutte contre les exclusions 2010-2012 donne une vision chiffrée du chômage et de la pauvreté sur le territoire ; première étape pour tenter de réduire le phénomène de précarité.

### *La réduction des inégalités vis-à-vis des personnes handicapées*

Dans son volet interne, l'Agenda 21 du Conseil départemental propose de conditionner les aides à la prise en compte de l'accessibilité dans l'ensemble des projets d'aménagement d'urbanisme avec pour objectif d'encourager la réduction des discriminations et des inégalités vis-à-vis des personnes à mobilité réduite et de renforcer ainsi la cohésion sociale. La réduction des inégalités vis-à-vis des personnes handicapées est une des préoccupations fortes de la collectivité.

Dans sa politique en direction des personnes handicapées, le Conseil départemental poursuit sa politique d'amélioration de la qualité du service. En matière d'accueil et d'information, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) s'inscrit dans les orientations du schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap 2014-2018 avec notamment la réalisation de son projet d'aménagement afin d'être accessible à tous les types de handicap. La réhabilitation du bâtiment Vaucanson est réalisée afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et de répondre au mieux aux différentes entités présentes sur le site. Les travaux programmés en plusieurs phases, se sont déroulés au tout au long de l'année 2015 avec une première tranche initiée en mars et consacrée au réaménagement des locaux d'accueil de la MDPH qui tendent vers un modèle d'accessibilité.

L'année 2015 marque également le lancement du projet de déploiement d'un outil de suivi des orientations en établissements et services médico-sociaux afin d'améliorer le suivi des décisions, la connaissance et l'analyse des besoins sur le territoire conformément aux actions inscrites dans le schéma départemental en faveur du handicap. Dans le prolongement des actions de 2013 et 2014, des sessions d'informations à destination des acteurs de terrains (plus de 1000 professionnels sensibilisés depuis 2013) sont menées afin qu'ils puissent renseigner au mieux les personnes qu'ils accompagnent sur les missions et les prestations relevant de la MDPH.

Également dans cet esprit, la réalisation de supports de communication sur des thématiques spécifiques (l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, handicap et petite enfance...) à destination des professionnels et du grand public permettent d'améliorer l'information sur les différents droits et prestations relevant de la MDPH. Dans un contexte d'activité croissante (plus de 33 000 demandes en 2014 contre 18 500 en 2007), la MDPH du Puy-de-Dôme poursuit le développement de ses procédures d'instruction et d'évaluation dans une logique notamment de dématérialisation et avec le souci constant d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Cette question est également prégnante dans les politiques publiques d'éducation. La collectivité travaille à la mise en accessibilité des collèges publics du département. C'est d'ailleurs, là encore, un des enjeux du volet territorial de l'Agenda 21. Un diagnostic accessibilité a été réalisé sur les établissements, à la suite duquel un plan pluriannuel de mise en accessibilité des collèges publics a

été adopté par l'Assemblée départementale en juin 2011. Suite à l'appel d'offres lancé courant septembre 2013, les travaux concernant 35 collèges publics ont débuté en juillet 2014 et doivent se terminer à l'automne 2015. À noter que les travaux d'extension et de remise à niveau des collèges de Maringues et d'Aigueperse ont pris en compte cette problématique. Il en sera de même pour l'opération d'extension et de remise à niveau du collège de Lezoux.

Conformément à la réglementation en vigueur, un agenda d'accessibilité programmée sera déposé pour les 10 collèges publics restant.

Toujours en lien avec l'éducation, le Conseil départemental organise et gère le transport des enfants en situation de handicap, du primaire au supérieur. Dans le domaine du transport public routier, le Conseil départemental travaille à la mise en place d'un schéma directeur d'accessibilité.

### *La solidarité entre les hommes et les territoires*

Une des meilleures illustrations de cette solidarité entre les hommes et les territoires est peut-être la mission Transport et mobilité du Conseil départemental. Le Bus des montagnes, mais aussi le développement du transport à la demande rompt l'isolement des territoires ruraux. Les personnes de plus de 75 ans, les bénéficiaires du RSA socle et les jeunes de moins de 26 ans suivis par une mission locale bénéficient du chèque MobiPlus leur permettant d'emprunter les transports en commun du Département (Transdôme, Bus des montagnes) et les taxis partenaires de l'opération.

Mais cette double préoccupation transparait également dans la politique de l'éducation.

Le Conseil départemental développe ainsi des aides à la scolarité avec la quasi-gratuité des repas et de la pension des collégiens issus de milieux modestes ou encore l'aide à la licence sportive des collégiens boursiers. Elle lutte également contre les inégalités d'équipement entre les territoires par l'attribution d'aides aux déplacements sportifs et pédagogiques des collégiens visant à rendre accessible à tous l'accès aux piscines et aux activités culturelles.

Par ailleurs, la collectivité se soucie d'avoir une offre d'équipement mieux répartie sur l'ensemble du territoire, par exemple, en participant au financement d'un centre d'action médico-sociale précoce à Brioude afin d'offrir une réponse de proximité pour les habitants du sud du département en terme de dépistage et de prise en charge du handicap du jeune enfant.

La prise en compte des solidarités territoriales est également présente dans la culture avec de nombreux partenariats entrepris sur les territoires du Puy-de-Dôme. Fruits d'une étroite collaboration en interne, impliquant certains services culturels et services sociaux de la collectivité, dont des circonscriptions, plusieurs de ces partenariats commencent à être visibles sur les territoires. Cette coopération entre ces différents services, et plusieurs acteurs locaux, aura notamment contribué en 2012 à la mise en place d'une formation spécifique réservée à des plasticiens de la région d'Ambert, bénéficiaires du RSA.

Enfin, le Conseil départemental souhaite réduire les trois fossés numériques : générationnel, territorial et social et développer l'utilisation des nouvelles technologies. Il propose par exemple, aux communes, en particulier les plus rurales, d'adhérer au site Web 63. L'objectif est de les aider à concevoir un site simple d'utilisation qui leur permettra de communiquer avec leurs citoyens, de présenter leurs atouts et de développer des e-procédures. Depuis 24 mois, 85 communes ont adhéré au Web 63. À ce jour ce sont 155 communes qui ont adhéré à Web 63 et 10 EPCI.

Le conseil départemental propose également aux communes rurales du département, depuis cet été, la solution WIFI63, destinée à offrir de l'internet gratuit au cœur même de nos villages 7j/7, 24h/24. Un réseau Wifi Public départemental, permettant de mailler le territoire, à authentification unique, reconnexion automatique et facilitant l'accès aux usages numériques. À ce jour, une centaine de communes se sont déclarées intéressées par le dispositif WIFI63.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma des usages numériques, la Mission Numérique anime 4 groupes de travail. :

- Sur le développement de lieux de médiation numérique à destination des habitants du territoire en lien avec les communautés de communes et les communes.
- Sur la médiation interne avec pour objectif de sensibiliser les agents du Conseil départemental à l'utilisation du Numérique dans leur travail au quotidien.
- Sur l'Open Data en lien avec les obligations faites aux collectivités locales de mettre gratuitement leurs données à disposition du grand public, des associations et des entreprises privées afin d'être mieux valorisées.
- Sur la valorisation du territoire avec la création d'une plateforme mutualisée accessible en mobilité pour découvrir les richesses patrimoniales et naturelles d'un territoire.

Sur son site [www.puydedome.fr](http://www.puydedome.fr), le Conseil départemental du Puy-de-Dôme propose un service de demande de subventions en ligne pour les associations, les collectivités et les collèges et prochainement pour le secteur privé et les particuliers. La collectivité encourage la diminution de la consommation de papier notamment par la dématérialisation des échanges entre les partenaires et les services du Département. Les dossiers de subvention transmis en ligne au Conseil départemental permettent un traçage et un suivi des demandes, accélère les délais d'instruction et allège les procédures. Actuellement, le service est ouvert pour les demandes d'aide au projet des domaines culture, sport, social, environnement. Le service sera étendu progressivement à d'autres domaines dans les mois à venir. Pour toutes les autres demandes, la transmission par voie postale perdure.

### *La lutte contre les discriminations et l'aide aux populations spécifiques*

La politique volontariste du Conseil départemental se concrétise par des aides à la scolarisation des élèves handicapés et le soutien aux établissements en Zone ou Réseau d'Éducation Prioritaire. Elle se caractérise également par l'aide attribuée aux collèges regroupés au sein du réseau élèves du voyage ou par le soutien financier aux deux réseaux de collèges ruraux pour le financement des transports liés à des regroupements de cours ou à des actions pédagogiques communes.

Le Conseil départemental cible certaines populations dans sa lutte contre la précarité, c'est le cas des jeunes en difficulté pour lesquels il propose une politique d'insertion spécifique avec le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et le Plan d'action pour l'insertion des jeunes (PAIJ). Depuis décembre 2013, le Département est également co-pilote de la démarche Garantie jeunes, mise en place par l'État à titre expérimental par les missions locales d'Ambert, Clermont-Agglomération, Cournon et Thiers.

Il travaille également sur l'accompagnement des non-sédentaires. Il a mis en place un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et participe avec l'État à la gestion des aires d'accueil pour les voyageurs. Les objectifs du schéma en matière de création d'aires d'accueil ont été atteints : 21 aires (soit 446 places de caravanes). Les objectifs du schéma révisé pour la période 2012-2018 sont plutôt axés sur l'offre d'habitat adapté.

Au sein de la collectivité, la réduction des discriminations passe également par la mise en place de la clause d'insertion dans les marchés publics. C'est une des actions fortes préconisées par le volet interne de l'Agenda 21. En qualité d'acheteur public, le Conseil départemental s'appuie sur le code des marchés pour la mise en œuvre d'une politique de promotion de l'emploi par la commande publique, notamment en réalisant des marchés dont l'objet même est l'insertion sociale et professionnelle. Leurs réalisations peuvent être sous forme de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi et/ou de formations ou d'expériences pré-qualifiantes ou certifiantes à destination des jeunes sans emploi, aux personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, aux personnes handicapées. Afin d'encourager le développement des clauses sociales dans la commande publique de la collectivité, le Service des marchés et la Direction de l'Action Sociale Territorialisée et de l'Insertion – Lutte contre les Exclusions travaillent de concert pour mobiliser l'ensemble des directions du Conseil départemental dans une logique de transversalité et d'accompagnement pédagogique et opérationnel. En 2015, comme en 2014, un partenariat pour la mise en œuvre de clauses sociales a été établi entre le Département et Clermont Communauté, afin d'intégrer les clauses sociales en application de l'article 14 du Code des marchés publics, dans les marchés du département. En 2014/2015, les marchés de la collectivité, essentiellement ceux de travaux publics, ont permis la réalisation de près de 7000 heures d'insertion. Cette politique d'achat responsable a permis d'utiliser la commande publique de la collectivité comme levier à l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi et de sensibiliser de nouvelles catégories d'acteurs à la question du chômage et de l'exclusion.

## **1.5. Au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains**

### *L'amélioration de l'accès à l'emploi*

Le Conseil départemental est le chef de file de la politique sociale sur le territoire du Puy-de-Dôme. Il accompagne au retour à l'emploi et à des conditions de vie décentes. Ces politiques œuvrent en faveur de l'épanouissement humain.

Ainsi, le Conseil départemental améliore l'accès à l'emploi en développant un partenariat avec les acteurs de l'insertion et en accompagnant les bénéficiaires du revenu de solidarité active dans une dynamique de remobilisation vers l'emploi.

Par ailleurs, le volet interne de l'Agenda 21 préconise le développement, dans les marchés passés par la collectivité, de clauses sociales permettant l'insertion des personnes en situation de handicap. Il conseille également de maintenir les marchés d'entretien d'espaces verts en marchés réservés aux personnes handicapées ou en difficultés. Autant de mesures qui visent un objectif global d'amélioration de l'accès à l'emploi.

### *L'accompagnement à l'accès au logement*

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2012 – 2016, co-piloté par le Conseil départemental et l'État, a prévu une fiche action sur « l'accompagnement social lié au logement (ASLL) ». Ces mesures financées par le Fonds de Solidarité Logement (FSL) s'adressent à des ménages, touchant les minimas sociaux, rencontrant des difficultés spécifiques dans le domaine du logement. Cette action a pour finalité l'accès ou le maintien dans le logement et vise à susciter une dynamique du ménage afin qu'il construise son projet et puisse évoluer vers l'autonomie.

Plus spécifiquement, la collectivité œuvre en faveur de l'amélioration de l'accès et des conditions de logement pour les personnes âgées ou dépendantes. Elle soutient financièrement l'aide à l'aménagement de l'habitat au travers de son soutien au PACT et des aides directes accordées aux propriétaires occupants par le biais de prêts ou de subventions.

Ces actions sont menées en complémentarité avec le Programme d'Intérêt Général "Habiter mieux" du département, participant à l'amélioration des conditions de logement pour les personnes défavorisées.

### *Le développement d'une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels de la population*

Cette offre d'équipements concerne l'ensemble de la population : des collégiens aux personnes âgées.

Dans les collèges publics, la collectivité investit dans les opérations de réparation, d'extension et d'équipement. La collectivité départementale dispose depuis l'année 2000 d'un instrument de pilotage, le plan pluriannuel d'investissements dans les collèges publics. Le dernier plan s'achève en 2015 et un nouveau sera proposé au vote de l'Assemblée départementale à la session de décembre 2015 couvrant la période 2016-2020 prenant en compte le développement durable. Il vise à la mise en place d'un service public de qualité répondant aux enjeux d'un aménagement équilibré du territoire ainsi qu'au développement d'une offre éducative de qualité en proposant les meilleures conditions de vie et de travail possibles..

Le programme de travaux s'accompagne d'une remise à niveau global de l'équipement matériel, informatique et pédagogique des collèges. À ce titre, depuis la rentrée scolaire 2011, tous les collèges du département sont maintenant dotés d'un ENT : Espace Numérique de Travail. Cet outil est un

portail de services accessible sur Internet à la fois par les élèves, les enseignants, le personnel d'éducation et les parents, via des identifiants et des droits spécifiques.

Outre ces opérations ponctuelles d'envergure, l'ensemble des collèges bénéficie tous les ans de dotations d'équipement, notamment pour améliorer les conditions de travail des élèves et des agents de collèges. À ce titre sont ainsi financés des casiers, de nouveaux matériels d'entretien, plus économiques et moins polluants, tels que des chariots de ménage avec chimie embarquée ainsi que du mobilier ergonomique pour faciliter la manipulation par les agents et prévenir les troubles musculo-squelettiques. À noter également une action originale qui contribue à la diminution du gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire : la mise en place de selfs collaboratifs dans un collège, action qui se déploiera sur d'autres collèges publics et bénéficiera de subvention au titre du dispositif *Territoire à énergie positive pour la croissance verte*.

Mais la collectivité participe également à l'amélioration de la qualité des services à la population pour les personnes âgées, par le souci constant d'accompagner dans les meilleures conditions possibles le maintien à domicile et d'accompagner les établissements dans leur souci d'offrir les meilleures conditions de prise en charge des résidents, notamment en favorisant la professionnalisation des aides à domicile. C'est aussi dans ce sens que, reprenant les objectifs du schéma gérontologique et le travail réalisé sur le terrain, l'Agenda 21, dans son volet territorial, cible comme enjeu : « favoriser le maintien à domicile et développer les modes alternatifs à l'hébergement en établissement ».

Enfin, cette offre concerne également le domaine de l'accessibilité à internet : en 2011, la collectivité a élaboré avec la région un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (STDAN) avec l'objectif de couvrir 77,6% du territoire en fibre optique d'ici à 2025.

Le plan Très Haut Débit, c'est la réalisation d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) à l'échelle de la Région Auvergne en dehors des agglomérations de Clermont-Ferrand, Le Puy ; Aurillac, Saint-Flour, Moulins, Vichy, Montluçon et la ville de Riom. Il se déroule en 3 phases : 2013-2017, 2017-2021, 2021-2025. Il permettra à tous les habitants de l'Auvergne et du Puy de Dôme de disposer d'un débit minimum de 8 Mégabits/s d'ici juillet 2017 date de la fin de la 1<sup>ère</sup> phase du plan Très haut débit. L'atteinte de cet objectif repose sur le déploiement d'un Mix technologique :

- Réalisation de la Montée en débit (MED) en raccordant en Fibre optique les Nœuds de Raccordement Abonnés (NRA) ou certains Sous Répartiteurs desservant un minimum de population.
- Déploiement de la Fibre optique jusqu'à l'abonné.
- Déploiement d'un réseau Hertzien appelé WIFIMAX
- Aide à l'acquisition d'un kit satellite à hauteur de 400€ pour les habitants non desservis par l'une de ces 4 technologies et disposant d'un débit inférieur à 8 mégabits/s

Il comporte un volet consacré aux entreprises, aux lycées, aux collèges, aux établissements de santé afin qu'ils puissent bénéficier d'un accès à la fibre optique dans les plus brefs délais.

À l'issue des 3 phases, 214 communes bénéficieront du plan Très haut débit, 77,6% de la population sera raccordée en fibre optique, en incluant l'agglomération de Clermont-Ferrand et la ville de Riom. L'accès à ces différents niveaux de débits permettra de développer de nombreux usages dans



les domaines de l'éducation de l'école primaire aux lycées, de la santé avec la télémédecine, du maintien des personnes âgées à domicile.

### *L'accès à la culture et à la connaissance*

Grâce à ses différents équipements culturels, le Conseil départemental travaille en direction de l'amélioration de l'accès pour tous à la connaissance et à la culture. Cela passe par l'accroissement des collections des archives départementales, les actions culturelles de la bibliothèque départementale de prêt ou encore l'organisation d'expositions et de manifestations au musée de la céramique à Lezoux. Mais il faut également mettre en avant le soutien aux recherches archéologiques (aide aux fouilles sur le sanctuaire gaulois de Covent) et à leur mise en valeur (restauration du temple de Mercure).

De plus, par l'organisation d'événements comme le Printemps des Bambins, les Automnales... le Conseil départemental propose à l'ensemble de sa population départementale une offre culturelle particulièrement riche et orientée vers une coopération importante avec l'ensemble de ses partenaires.

Le Conseil départemental a également mis en place un schéma départemental de développement de la lecture publique et des multimédias, celui-ci a notamment pour objectifs de continuer à inciter au développement des lieux de lecture ouverts et gratuits et de poursuivre le maillage du territoire en équipements à vocation territoriale. Il met également en avant la volonté du Conseil départemental d'accompagner la mutation des pratiques résultant de l'apparition des nouveaux supports numériques (tablette numérique, liseuse...).

## **2. Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques et programmes au regard d'une démarche de développement durable**

---

### **2.1. L'organisation du pilotage**

Selon le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux, le pilotage d'un projet doit permettre d'assurer la cohérence et la complémentarité dans le temps et l'espace entre les différentes politiques et les projets menés sur le territoire. Il suppose une organisation interne spécifique, avec un portage politique et technique fort et la diffusion d'une culture du développement durable au sein de toute la collectivité. L'adhésion des agents au projet est primordiale.

C'est bien en ce sens que sont conçus et menés l'ensemble des projets portés par le Département. Pour chaque projet, un comité de pilotage et un comité technique sont constitués. Le comité de pilotage réunit les Vices-présidents impactés par le projet. Le comité technique a pour rôle de faire des propositions au comité de pilotage sur la mise en œuvre concrète des projets, de rendre opérationnelles les décisions prises par le comité de pilotage, et de diffuser la démarche dans les directions et les services.

Lorsque le besoin s'en fait sentir, et ce fut le cas pour la mise en œuvre du Plan Climat, des groupes de travail sont constitués avec les personnes ressources. Par exemple, un « groupe bâtiments » réunit à la fois la Direction des bâtiments, les Directions des routes, la Direction Education et collèges, et la Direction juridique. Cela permet d'approfondir particulièrement un sujet et de bénéficier de connaissance techniques et pratiques sur chaque thématiques abordées.

### **2.2 La participation des acteurs et de la population**

L'ensemble de l'élaboration du Plan Climat Énergie Territorial a été marqué par le sceau de la concertation avec le territoire. Ainsi, dans une constante recherche d'échange avec les différents acteurs du territoire et la population, ont été mis en place des groupes de travail organisés autour des thématiques ciblées afin de construire ensemble un plan d'actions le plus efficient possible. Plusieurs séries de réunions de concertation ont été organisées, réunissant les principaux acteurs et citoyens présents sur le territoire.

Au final, la concertation a réuni près de 130 acteurs du territoire réunis autour de la même envie de donner au territoire un visage nouveau et durable et qui, par leur réflexion, ont fait émerger 39 propositions d'actions concrètes. Le travail de qualité fourni lors de ces réunions a donné lieu à la rédaction d'un cahier de la concertation. Ce cahier permet ainsi au Conseil départemental de porter à la connaissance de tous, l'ensemble de la réflexion menée par les acteurs du territoire. L'ensemble des documents (plan d'actions, bilans des émissions de gaz à effet de serre, comptes-rendu de réunions,

cahier de la concertation...) sont disponibles sur le site internet du Conseil départemental afin que la population puisse facilement y accéder.

Mais plus généralement, la collectivité a une grande habitude de concertation avec les acteurs du territoire. Elle le fait à l'occasion de la rédaction de ses schémas (schéma gérontologique, programme départemental de l'insertion et de lutte contre les exclusions, etc.). Mais elle en tient également compte dans le cadre de ses grands projets comme le Panoramique des Dômes ou la candidature de la Chaîne des Puys au patrimoine mondial de l'UNESCO.

### **2.3. La transversalité de la démarche**

L'ensemble de la politique développement durable de la collectivité est pensé en transversalité. Le comité technique du Plan Climat regroupe en effet des agents des différentes directions de la collectivité. Les différents groupes de travail sur les thématiques du volet interne (bâtiments, collègues, déplacements et transports) sont aussi construits de manière transversale.

À titre d'exemple, l'Opération COCON63 a nécessairement été construite en transversalité avec plusieurs services du Conseil départemental (Mission Développement Durable, Service des marchés, Direction des Bâtiments Départementaux...) mais également avec des partenaires extérieurs telles que l'Aduhme ou la DREAL. De même pour les groupements d'achat d'énergie où là encore l'expertise de plusieurs services ont été nécessaires, ainsi aux côtés de la Mission Développement Durable se sont associés la Direction des Moyens, le Service des marchés et l'Aduhme. La mise en commun des connaissances et savoir-faire de chacun permet de construire des projets ambitieux et garant de réussite.

D'autres missions sont également élaborées en transversalité, c'est le cas de la segmentation stratégique, de la dématérialisation, du schéma directeur des systèmes d'information ou de l'évaluation des politiques publiques.

### **2.4. Un dispositif d'évaluation**

De façon volontaire et progressive, la collectivité développe une culture évaluative sur le champ des politiques publiques depuis 2008. Il s'est agi de l'Allocation personnalisée d'Autonomie, des Plans départementaux pour l'Insertion (2009 et 2014), du Fonds de Solidarité Logement (2010), des aides économiques (2011), de l'action sociale pour la Jeunesse (2012), des Mesures Éducatives en Milieux ouverts – AEMO (2012) et des transports scolaires (2013). La politique de l'Habitat (en cours), le protocole départemental et les conventions d'objectifs et de moyens noués avec les Centres Locaux d'Information et de Coordination, le Plan départemental pour l'Accès au Logement des Personnes défavorisées figurent au rang des prochaines évaluations.

La doctrine départementale mobilise de préférence les ressources internes pour la conduite de la démarche évaluative, par la constitution d'un groupe d'agents du Département aux compétences variées, couvrant pour l'essentiel les domaines de l'ingénierie administrative et de l'expertise sociale,

technique et financière. Le Secrétariat Général assure l'animation et le fil conducteur de ce groupe. L'externalisation de l'évaluation n'intervient que lorsque la technicité de la politique évaluée est telle que les ressources internes sont insuffisantes.

La motivation de cette acculturation progressive de la collectivité à l'évaluation est d'abord fondée sur la recherche de l'efficacité des moyens mis au service des politiques qu'elle déploie. Elle envisage leur pertinence et leur cohérence au regard de l'ensemble de l'action publique engagée par le Département, porte un jugement sur leur efficacité et estime les impacts qu'elle a pu avoir sur le public bénéficiaire – et au-delà, quand ces impacts ont pu produire des effets inattendus. L'économie et l'optimisation des moyens déployés par la collectivité sous-tendent cette approche moderne et responsable des missions de service public, ainsi pensées à l'aune du développement durable.

## **2.5. Une dynamique d'amélioration continue**

Selon le cadre de référence, une dynamique d'amélioration continue passe par un diagnostic de la situation initiale et la fixation d'objectifs clairs. C'est l'expression d'une vision prospective du territoire.

À titre d'illustration de cette démarche au sein du Conseil départemental : une des premières étapes de l'élaboration Plan Climat du Puy-de-Dôme a été un diagnostic du territoire réalisé tant sur le volet interne « Patrimoine et Compétences » que sur le volet "Territoire". Cet état des lieux permet à la collectivité de disposer d'une vision globale des atouts et des faiblesses du territoire au regard du changement climatique. À partir de cette situation initiale, des marges de progrès sont identifiées et des orientations sont proposées. Celles-ci sont prises en compte pour l'élaboration du plan d'actions en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce travail de collecte des données vise à mettre en place des outils au sein de la collectivité permettant d'obtenir plus facilement des données de plus en plus précises et d'affiner progressivement nos actions en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique.

